



KINGSLAY PETIT-HOMME
10967 AV LAMOUREUX
MONTRÉAL-NORD QC H1G 5L7

Détails concernant l'avis

Numéro d'assurance sociale	283 588 358
Année d'imposition	2015
Date de l'avis	22 septembre 2016
Centre fiscal	Shawinigan QC G9P 5H9

X7SZ2CB4

Avis de cotisation

Nous avons traité votre déclaration de revenus et de prestations de 2015 et calculé votre solde.

Vous avez droit à un remboursement de **1 522,40\$**.

Nous déposerons ce montant dans votre compte bancaire.

Merci.

Bob Hamilton
Commissaire du revenu

En résumé

Vous avez droit à un remboursement dont le montant figure ci-dessous.

Remboursement : 1 522,40\$

Dites adieu au papier!

Grâce à **Mon dossier**, vous pouvez recevoir votre courrier en ligne.

1. Allez à www.arc.gc.ca/mondossier pour ouvrir une session.
2. Sélectionnez « Gérer le courrier en ligne ».

Cotisation d'impôt

Page 2

Nous avons calculé vos impôts à l'aide des montants ci-dessous.

Nous pourrions réexaminer votre déclaration pour vérifier le revenu que vous avez déclaré ou les déductions ou crédits que vous avez demandés. Pour en savoir plus, allez à www.arc.gc.ca/examens. Conservez tous vos feuillets, reçus et autres pièces justificatives pour pouvoir nous les fournir sur demande.

Sommaire

Ligne	Description	Montant (\$) CT/DT
150	Revenu total	12 460
236	Revenu net	12 460
260	Revenu imposable	12 460
350	Total des crédits d'impôt non remboursables	1 870
420	Impôt fédéral net	0,00
435	Total à payer	0,00
437	Impôt total retenu	0,00
453	Prestation fiscale pour le revenu de travail	1 522,40
482	Total des crédits	1 522,40
	(Total à payer moins Total des crédits)	1 522,40
	Solde de cette cotisation	1 522,40 CT
	Dépôt direct	1 522,40 CT

Explication des changements et autres renseignements importants

Nous calculerons automatiquement votre crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée en fonction de votre revenu net familial, de votre état civil et de vos enfants admissibles. Si vous avez droit à un crédit pour la période de juillet 2016 à juin 2017, nous vous en informerons bientôt.



État du maximum déductible au titre des REER/RPAC

Pour en savoir plus sur les renseignements ci-dessous ou sur les effets des cotisations de l'employeur à un RPAC ou à un REER collectif sur vos droits de cotisation pour l'année, allez à www.arc.gc.ca/reer ou consultez le guide T4040, *REER et autres régimes enregistrés pour la retraite*.

Description	Montant (\$)
Maximum déductible au titre des REER/RPAC pour 2015	18 877
Moins : cotisations de l'employeur au RPAC pour 2015	0
Moins : cotisations admissibles au REER/RPAC déduites pour 2015	0
Plus : 18 % du revenu gagné en 2015, jusqu'à un maximum de 25 370 \$	2 242
Moins : facteur d'équivalence pour 2015	0
Moins : facteur d'équivalence pour services passés net pour 2016	0
Plus : facteur d'équivalence rectifié pour 2016	0
Maximum déductible au titre des REER/RPAC pour 2016 (A)	21 119
Moins : cotisations inutilisées versées à un REER ou à un RPAC, déclarées lors d'une année passée et pouvant être déduites en 2016 (B)	0
Voici vos droits de cotisation pour 2016	21 119

Remarque : Si le montant de vos droits de cotisation est négatif (entre parenthèses), cela signifie que vous n'avez pas de droits de cotisation pour 2016 et que vous avez peut-être trop cotisé à votre REER ou à votre RPAC. Si c'est le cas, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur les cotisations en trop.

Autres renseignements

Pour en savoir plus sur votre déclaration de revenus et de prestations, allez à www.canada.ca/impots, consultez Mon dossier à www.arc.gc.ca/mondossier ou composez le 1-800-959-7383.

Vous déménagez?

Donnez-nous votre nouvelle adresse dès que possible! Pour savoir comment faire, allez à www.arc.gc.ca/nouvelleadresse.

Vous avez des renseignements nouveaux ou additionnels et vous voulez faire modifier votre déclaration?

- Vous pouvez aller à www.arc.gc.ca/modifierdeclaration pour un service rapide.
- Vous pouvez écrire au centre fiscal dont l'adresse figure sur cet avis. Indiquez votre numéro d'assurance sociale et joignez tous les documents à l'appui des changements demandés.

Vous voulez enregistrer un avis de différend officiel?

Allez à www.arc.gc.ca/differends. Vous avez 90 jours à compter de la date de cet avis pour enregistrer votre différend.

Aide aux personnes ayant une déficience auditive, visuelle ou de la parole

Vous pouvez obtenir cet avis en braille, en gros caractères ou en format audio. Pour en savoir plus sur les médias substitués, allez à www.arc.gc.ca/substituts.

Si vous utilisez un téléimprimeur, vous pouvez obtenir des renseignements fiscaux en composant le 1-800-665-0354.

Mon dossier

Utilisez le service Mon dossier pour consulter et gérer votre dossier fiscal en ligne. Il vous permet aussi de faire modifier votre déclaration, de vérifier vos renseignements sur les REER, de vous inscrire au dépôt direct et plus encore! Pour vous inscrire à Mon dossier, allez à www.arc.gc.ca/mondossier.

Communications frauduleuses (arnaques)

L'ARC protège les renseignements personnels des contribuables et des bénéficiaires de prestations. Nous ne vous demanderons jamais de fournir vos renseignements personnels par courriel, par message texte ou en cliquant sur un lien, ni de payer au moyen d'une carte de crédit prépayée. Pour savoir comment détecter une arnaque et vous en protéger, allez à www.arc.gc.ca/securite.



